

J.A. Lausanne

Domainic

73

Après une conférence de presse qui ne valait pas un round

Nous avons consacré notre dernier éditorial à la politique européenne. Nous citons dans cet article, entre autres, l'inquiétude de la Suisse devant les difficultés du Kennedy round; nous pronostiquions qu'il n'y aurait pas de veto français à l'ouverture des négociations entre les Six et l'Angleterre.

Depuis, conférence de presse du président de Gaulle, considérée comme un quasi-veto; et succès, non pas total, mais important du Kennedy round.

D'emblée, les qualités de la diplomatie suisse ont été célébrées à nouveau par les commentateurs: sa prudence, son réalisme, son pragmatisme, son art de laisser mûrir les événements, sa patience, sa modestie, etc... Et l'on a considéré une fois de plus comme dérisoires, velléitaires, dangereux, doctrinaires, ceux qui pensaient que la Suisse aurait, bientôt, à choisir, à dire oui ou non.

Mais en quoi donc de Gaulle et le Kennedy round changent-ils les données?

Laissons aux Français les plaisirs de l'exégèse et de la politique par oracle. Mais un document était extraordinairement parlant: l'enregistrement de la conférence de presse de 1963 (celle du veto) comparé à l'enregistrement de celle de 1967. C'était pour juger la Grande-Bretagne les mêmes mots, les mêmes accents, la même voix.

Si ces mots et ces phrases ont signifié « non » en 1963, n'ont-ils pas aujourd'hui le même sens? Nous ne le pensons pas: en 1963, de Gaulle fermait la porte aux Anglais après dix-huit mois de négociations; aujourd'hui, il joue dur et intransigeant avant l'ouverture même des négociations.

Il se présente comme le pur défenseur de la lettre et l'esprit du Traité de Rome. Il ne veut pas d'une adhésion britannique qui diluerait l'originalité de la Communauté, qui la réduirait au rôle d'une zone de libre échange. Cette attitude serait, en soi, du point de vue européen, sympathique, si de Gaulle ne parlait pas au nom de la France seule avec sa manière d'avoir la bouche pleine de ce mot, s'il n'était pas nationaliste dans le ton, dans la manière, unilatéral, dépourvu d'esprit collégial, au moment même où il joue les défenseurs de l'esprit fédéraliste européen. Malgré cela, l'impression demeure que si la Grande-Bretagne met le prix, la France n'aura pas d'arguments pour bloquer les négociations. La porte n'est

pas fermée, elle demeure entrouverte. La Suisse serait peu réaliste, n'en déplaise aux pragmatistes, de jouer son avenir sur un pari.

D'un autre côté la réussite du Kennedy round vérifiée, certes, une thèse de la diplomatie commerciale suisse: utiliser les Etats-Unis pour abaisser les obstacles douaniers du Marché commun et utiliser le Marché commun pour limiter le protectionnisme des Etats-Unis. Bref, profiter de toute extension du libre-échange.

Mais nous avons déjà montré que le libre-échange suisse avait pour pendant le maintien, la défense de toutes nos particularités économiques. Libre échange et « Sonderfall » ne font qu'un, en vertu du raisonnement que si nous sommes compétitifs sur les marchés mondiaux et que si le peuple suisse ne paie pas, dans son niveau de vie, cette capacité de concurrence, personne ne saurait nous faire de reproches. Notre réponse à la critique étrangère sera: faites-en autant! Enrichissez votre nation en vous montrant capables de soutenir la concurrence.

Tout progrès du libre-échange renforce en fait notre particularisme.

Mais limiter le jeu de notre diplomatie à ces seuls termes: exportations plus privilèges nationaux, est fort étroit. Comment évolue notre indépendance, non pas politique, mais économique? Quels sont les liens qui nous unissent aux Etats-Unis? Jusqu'à quel point ne nous enrichissons-nous pas en concédant au capitalisme international des privilèges primitivement réservés aux sociétés nationales, etc.?... L'examen de chacun de ces points est indispensable, tout autant.

Et surtout notre confrontation avec l'Europe devrait nous obliger à résoudre dans une perspective nouvelle plusieurs problèmes intérieurs. Il n'y a pas que les industries d'exportation qui doivent être compétitives, mais l'ensemble du pays; notre enseignement, nos universités doivent, elles aussi, soutenir la comparaison, notre sécurité sociale, de même.

Ce qui est fâcheux, c'est qu'il suffise d'un abaissement douanier de 30% et d'une phrase gaullienne pour que se calme toute inquiétude et qu'au nom du pragmatisme on s'empresse de renvoyer à d'autres saisons la grande revue de printemps de notre ménage helvétique.

Lucens tombe à l'eau (lourde)

C'est par une phrase, pas très claire et fort peu explicite, de M. Georg Sulzer, prononcée lors de l'assemblée générale de Sulzer Frères, S.A., le 8 mai, que la Suisse a appris qu'il n'y aurait pas de lendemains pour la centrale nucléaire expérimentale de Lucens.

L'échec est coûteux. Mais ce n'est pas une raison pour sangloter sur les millions perdus. Personne n'avait jamais caché qu'entre tous les types de réacteurs possibles, une trentaine, il y avait quelques chances seulement de tomber sur le bon numéro, le filon, c'est-à-dire la filière la meilleure.

Si l'on se lance dans l'expérimentation en ce domaine, il faut mettre le prix. On ne construit pas un réacteur comme une machine-outil; le risque couru est donc normalement de plusieurs dizaines de millions.

Ce qui en revanche est surprenant, c'est que M. Sulzer, tout grand patron qu'il est, certes grandement intéressé à la construction du réacteur de Lucens, soit l'homme qui renseigne. La communauté de travail n'est pas Sulzer S.A., mais Thermoatom qui groupe notamment des industries romandes. Lucens est construit pour une bonne part par le financement d'ENUSA, à laquelle participe la majorité des collectivités romandes, cantons et communes, qui, récemment encore, il y a une année, ont été appelées à

augmenter leurs contributions pour rendre possible l'achèvement de la centrale. La Confédération a couvert pour 50% les dépenses de construction à Lucens. Les pouvoirs publics, à eux tous, ont fait les deux tiers de l'effort. Les entreprises privées, elles, ont limité leurs sacrifices: elles ont en effet travaillé au prix de revient, mais ce prix de revient les garantissait contre tous risques. Enfin l'ensemble de la recherche nucléaire était coiffé par un organisme fédéral présidé par l'ancien conseiller fédéral Streuli: la S.N.A. qui était le maître de l'œuvre. Mieux, les Chambres étaient saisies d'un message fédéral sur la politique nucléaire, message d'ailleurs vide de contenu.

L'étonnant, ce n'est pas l'échec, encore que les louvoisements des autorités et des industriels mériteraient une enquête sérieuse.

C'est qu'il soit décidé et connu par une phrase de M. Sulzer. Pour plusieurs dizaines de millions les pouvoirs publics et les organismes responsables auraient eu droit à une information prioritaire.

En été 1966, la Commune de Lausanne vota en faveur de Lucens 280 000 fr. s'ajoutant aux 400 000 fr. déjà accordés. L'Etat de Vaud allongea 910 000 fr. supplémentaires. La centrale a coûté 114 millions. Puis M. Sulzer jette l'éponge.

Qui donc prend les décisions?

Bi-mensuel romand
N° 73 25 mai 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable: André Gavillet
Le numéro: 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré:

Jean-Jacques Dreifuss
André Gavillet
Henri Galland
Jacques Morier-Genoud
Marx Lévy
Pierre Liniger
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 74 sortira de presse le jeudi 8 juin 1967

Le fascisme s'installe en Grèce, par Jean Meynaud

M. Jean Meynaud, ancien professeur de l'Université de Lausanne, est un des meilleurs connaisseurs de la politique grecque. Il a publié, en 1965, l'ayant rédigée à Lausanne, une importante étude sur « Les forces politiques en Grèce » (avec l'assistance de P. Marlopoulos et G. Notaras).

Professeur invité à l'Université de Montréal, il a publié une analyse du coup d'Etat grec dans le journal « Le Devoir » de Montréal (11 mai 1967).

Nous sommes heureux de pouvoir en publier de longs extraits.

D. P.

« La léthargie de l'opinion grecque à la nouvelle du coup a été presque totale. Cela tient sans doute en partie à la perfection technique qui a caractérisé le renversement du régime. L'opinion a été comme asphyxiée par l'arrestation massive de ses chefs et étonnée par l'arrestation provisoire des ministres de droite qui pourrait bien n'avoir été qu'une manœuvre de diversion. Les conjurés ont bénéficié d'un effet de surprise complet... Cependant l'absence de réaction du public tient à des raisons plus fondamentales dont voici les principales :

» — défaillance ou inexistence des cadres populaires. Depuis la dictature du général Metaxas (instituée le 4 août 1936 avec l'accord de Georges II) et le gouvernement autoritaire de C. Caramanlis (1955-1963), il n'y a plus en Grèce de syndicalisme authentique. Contrôlés sur le plan interne par la droite et la police, assujettis sur le plan extérieur aux syndicats américains dans le cadre de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), les syndicats grecs n'ont eu depuis la guerre d'autre mot d'ordre qu'un anticommunisme hystérique. Quant au parti de la gauche dit Gauche démocratique unifiée (EDA), il avait perdu tout élan révolutionnaire et tendait à fonctionner comme un appareil bureaucratique. En réalité, l'importance de l'EDA était magnifiée par les services officiels aux fins d'intoxication de l'opinion intérieure et internationale. Dans l'état actuel des relations internationales et vu la présence américaine en Grèce, l'hypothèse d'une prise de pouvoir par les communistes était une pure absurdité ou alors un simple prétexte contre toute politique sociale.

» — absence d'officiers démocrates dans l'armée depuis Metaxas et la guerre civile. Les purges successives, l'existence d'un recrutement fondé sur des discriminations politiques, l'endoctrinement à l'école

militaire font que la plupart des officiers sont prêts à voir un communiste dans chaque protestataire, croient que les voisins du nord sont uniquement soucieux d'envahir la Grèce et demeurent persuadés que la Grèce serait plus riche si elle possédait l'Épire du Nord (actuellement comprise dans l'Albanie). Quant à ceux qui sont assez intelligents pour s'élever au-dessus de ces affirmations simplistes, ils y trouvent sans doute un excellent moyen d'encadrement et de persuasion. Cette armée est d'ailleurs une armée de coups d'Etat. Même si certains officiers ont hésité devant le coup d'Etat, rares paraissent être ceux qui l'ont entièrement refusé. Ces traits, qui ne sauraient être sérieusement contestés, suffisent à jeter les doutes les plus sérieux sur l'ampleur donnée par le roi au complot de l'Aspida. Il suffira de dire que 28 officiers seulement, sur quelque 8000 que comprend l'armée grecque, furent poursuivis en justice pour ce complot (28 dont aucun n'atteignait le grade de général).

» — inconscience d'une partie de l'opinion. Conviés à des jeux politiques aux règles compliquées (manipulation systématique des régimes électoraux en fonction de l'intérêt des partis au pouvoir), les citoyens grecs sont rarement plus que les clients de leurs députés : la façon dont s'est effectuée la sécession d'une partie de l'Union du Centre ne s'explique pas seulement par la corruption des élus mais par la passivité des électeurs. La démocratie parlementaire a consisté trop longtemps en Grèce à tout confier à une caste de politiciens professionnels. Enfin, la certitude de voir l'Union du Centre gagner les élections annoncées a sans doute contribué à déformer la vigilance de l'opinion malgré les rumeurs de complot.

Une équipe hétéroclite

» L'actuel gouvernement est manifestement une équipe hétéroclite formée de vieilles badernes et de jeunes turcs.

» Le président du Conseil, Kollias, puritain jusqu'à la sévérité, a été compromis dans les tentatives d'étouffement de l'affaire Lambrakis (un député... assassiné en mai 1963 par des membres de groupes fascistes avec la complicité de la gendarmerie). Suspendu par G. Papandréou, il sera rétabli plus tard dans ses fonctions de procureur général à la Cour de cassation. Le cas du général Spandidakis, chef de l'Etat-major général (terre) lors du coup d'Etat est

différent : c'est un admirateur naïf du roi dont il a la confiance au point d'avoir été le premier à annoncer la grossesse de la reine Anne-Marie. Aujourd'hui vice-président du Conseil et ministre de la défense nationale, il est généralement tenu pour un homme médiocre qui doit peut-être ces charges à ses ascendances crétoises et à sa fidélité au palais.

» Tout autre est le cas d'hommes comme Patakos, Papadopoulos, Zoitakis, Makarezos. Ce sont de jeunes officiers supérieurs de type activiste et comme tels, ardents promoteurs de l'intervention militaire dans les affaires civiles; l'un d'eux s'est en outre illustré en montant une machination destinée à prouver l'existence de l'Aspida (sabotages à la division blindée d'Evros)...

» Il est possible qu'à brève échéance un double clivage se produise :

» — clivage chez les militaires entre les généraux, type Spandidakis, fidèles au roi et liés au State Department d'une part, les colonels activistes, type Papadopoulos, liés à la CIA de l'autre.

» — clivage chez les civils entre Kollias et les hommes d'ancien régime d'une part (Economou-Gouras, Kolobokias, Rozakis, Poulantzas, Tsarouchis, Christopoulos), les jeunes éléments fascistes de l'autre (Fermakis, Rodinos, Totomis).

» Il est clair que le destin du nouveau régime risque d'être fortement influencé par les oppositions et luttes entre ces différentes catégories d'hommes.

Mise en place de la tyrannie

» ... Les conjurés du 21 avril mettent progressivement en place les mécanismes d'une véritable oppression fasciste, mais ils le font en se réclamant de valeurs archaïques, d'un conservatisme parfaitement désuet. Le camp de concentration d'un côté et de l'autre un paternalisme moralisant, un essai ridicule de bloquer le cours de l'évolution sociale. Mais que les niaiseries qui provoquent le sourire ne nous fassent pas oublier l'écrasement des hommes sous le poids d'une machine de terreur. Voici un tout premier bilan des activités et des programmes de ces nouveaux tyrans :

» Arrestations : elles ont été massives et, dans la majorité des cas, suivies de déportations. Une fois de plus, des hommes sont placés dans des conditions abominables pour avoir défendu leur idéal et, en somme, fait confiance à la liberté. Il y en a ainsi

Le libre passage d'une caisse de prévoyance à une autre

Le libre passage d'une caisse de prévoyance à une autre est la possibilité pour le travailleur de passer sans aucun désavantage financier au service d'un autre employeur. Autrement dit, c'est le droit pour le salarié de quitter son emploi avant la réalisation d'un des risques assurés par l'institution de prévoyance (invalidité, décès, vieillesse), sans perdre ses propres contributions, bien entendu, ni celles de son employeur, du moins pour une part équitable. Là commence le débat. A qui reviennent les contributions de l'employeur ?

Cette possibilité, ce droit de libre passage n'existe, en Suisse, que dans des cas très limités. Le problème est agité depuis 1886 sur le plan fédéral; il l'est régulièrement sur les divers plans cantonaux. En 1961, l'Etat de Genève s'est déclaré incompétent; ce printemps, le Grand Conseil vaudois a pris une décision semblable.

D'où vient cette lenteur dans l'application d'un principe hautement social ?

Nature de la contribution patronale

Tout le problème est de savoir quelle est la nature juridique de la contribution patronale. La controverse est ouverte et n'est pas épuisée. Deux thèses sont en présence.

La première considère la contribution patronale comme partie intégrante du salaire; la seconde, comme élément de la fortune de l'institution de prévoyance.

Quels sont les arguments de la première thèse ? Avant tout, le fait que la contribution patronale a été versée en faveur de personnes liées à l'employeur par un contrat de travail. Un rapport de droit existait indépendamment de l'institution de prévoyance. Ainsi, s'il y avait contributoin patronale, c'est parce qu'il y avait d'abord travail. D'autre part, les frais représentant le montant de la contribution patronale sont à considérer comme étant indéniablement des frais de main-d'œuvre, une rémunération d'un travail fourni. Que se passe-t-il cependant dans le cas où une entreprise verse un montant important soit lors de la création d'une fondation, soit par la suite ?

Prenons l'exemple des Câbleries de Cossonay qui décident de verser 500 000 francs au fonds de prévoyance. Nous doutons qu'un employé ayant travaillé deux ans dans l'entreprise puisse réclamer une part proportionnelle de ces 500 000 francs. Mais si les Câbleries de Cossonay décident de verser 6 % des salaires au fonds de prévoyance ou même par exemple, 300 francs par ouvrier, un employé serait en droit de réclamer sa part, car le versement patronal a été individualisé.

Ainsi, les partisans de la thèse selon laquelle la contribution patronale est un élément du salaire doivent restreindre leur formule et préciser qu'il n'y a salaire que lorsque la contribution est précise et individualisée.

Deuxième thèse : fortune de la fondation

Les partisans de la deuxième thèse estiment que la contribution patronale va à une fondation. Or, la fondation répond à l'idée d'aider les ouvriers de l'entreprise et non ceux qui la quittent. Ils ajoutent encore que rien n'oblige un employeur à créer une fondation et à verser des contributions. De plus, si ces contributions appartenaient à l'employé, logiquement les statuts des institutoins de prévoyance devraient prévoir le règlement de l'ensemble des prestations en cas de décès selon les normes du droit successoral. Or, ce n'est pas le cas.

Un dernier argument, de poids : si l'on remettait l'ensemble des contributions patronales à l'employé qui quitte une entreprise, celui-ci jouirait d'un droit qu'il n'aurait pas eu en restant au service de l'employeur. Il y aurait donc inégalité de traitement.

Le salaire différé

Nous en arrivons alors à la notion du salaire différé. La solution du libre passage sera facilitée lorsqu'on

Sur le peu de réalité

des milliers qui ne savent ni quand et comment ils seront jugés, ni même s'ils le seront. Les militaires les ont saisis dans toutes les régions et dans toutes les branches d'activité (5 par exemple ont été pris à l'usine d'Aluminium de Grèce, filiale de Pechiney, malgré les protestations du directeur).

» Surveillance policière et destruction des libertés. Remise en vigueur de la loi de 1912 sur l'état de siège : possibilité d'arrêter et de détenir préventivement toute personne sans tenir compte des dispositions en vigueur jusqu'à présent; possibilité de perquisitionner jour et nuit et sans aucune restriction dans les maisons privées comme dans les services publics; interdiction de former toute association dans des buts syndicaux et de se livrer à la grève; interdiction des réunions publiques et privées; soumission de la correspondance, quelle qu'elle soit, à la censure; établissement de la censure préalable pour toute communication ou publication par voie de la radio ou de la télévision; défense de donner l'hospitalité à quiconque sauf en le déclarant à la police; interdiction de stocker des denrées alimentaires; remise à l'armée du contrôle des voyages des Grecs vers l'étranger; création de dix tribunaux d'exception devant lesquels tout individu pourra être déféré; rétablissement de la peine de mort pour les délits politiques.

» Mise en application de l'ordre moral : interdiction des cheveux trop longs et des jupes courtes (le général Pangalos avait déjà pris la même mesure pendant la dictature de 1926). Les enfants des écoles et les étudiants assisteront obligatoirement au service religieux du dimanche et y seront conduits par leurs maîtres. Dès la première vague d'arrestations on a emprisonné les homosexuels en les rangeant dans la même catégorie d'associés que les souteneurs, les drogués...

» Déclarations de programme. Sauver la patrie, restaurer la nation : le nouveau gouvernement veut épurer la vie publique au nom de l'apolitisme; il n'y a plus ni gauche, ni droite, ni centre, mais seulement des Grecs. Etablir la justice sociale et répartir équitablement le revenu national. On retrouvera d'ailleurs facilement tous ces thèmes dans les proclamations de la dictature Metaxas. Rendre au village toute son importance, puisqu'il est le principal élément de la société grecque; arrêter l'exode rural. Education et

jeunesse, première préoccupation du gouvernement qui y voit l'espoir de la nation (déjà Metaxas avait créé l'EON sur le modèle des jeunesses hitlériennes). La femme grecque, « mère, épouse, femme d'intérieur » doit participer activement à l'œuvre de rénovation nationale. Soutien au clergé qui doit faire face à de lourdes obligations.

» Premières réalisations : un mélange de mesures d'inspiration fasciste et démagogie. Augmentation (70 %) de la retraite aux vieux agriculteurs, etc... Augmentation de la prime accordée en 1966 aux producteurs de coton. Remise en activité du service central de réclamations contre les administrations d'Etat. Modification des programmes de la radio qui diffuse uniquement marches militaires, airs folkloriques, romances d'entre 1925 et 1940, avec un assortiment de slogans repris à la période Metaxas ou à l'arsenal des IEA (milices anticommunistes)...

Perspectives

» En divers milieux de l'étranger, on a déployé beaucoup de zèle pour laver le roi Constantin de toute participation au coup d'Etat...

» En tout cas, jusqu'à présent, le roi a couvert l'opération. Or cet acquiescement a été très utile aux conjurés qui, sur le plan international, auraient eu beaucoup plus de mal à obtenir la reconnaissance de leur régime en cas de résistance ouverte et, à fortiori, d'abdication du souverain. En participant à la séance de prestation de serment des nouveaux ministres, Constantin a considérablement renforcé la position politique des conjurés. Et, à supposer qu'il n'ait pas été dès le début complice des forces du putsch, il l'est devenu en cette occasion même. Ainsi quoi qu'il arrive par la suite, le roi Constantin aura-t-il du mal à défendre son trône.

» Quelques petits pays de l'OTAN ont vivement attaqué le coup d'Etat du 21 avril mais ils ne disposent pas de forces suffisantes pour contraindre au départ les conjurés. Les Etats-Unis seraient probablement en mesure d'exercer des pressions décisives par simple suspension des approvisionnements livrés à l'armée grecque. Mais, pour de nombreuses raisons, il est fort douteux qu'ils jettent tout leur poids dans la balance. Ainsi la Grèce risque-t-elle de connaître pendant une phase dont la longueur nous échappe aujourd'hui la tyrannie fasciste.

J. M.

reconnaîtra enfin que la contribution patronale est un salaire différé, qui doit lui appartenir en droit à l'échéance de certaines éventualités.

Pour cela, il faudrait modifier l'alinéa 3 de l'article 343 bis du Code des obligations qui est le suivant :

« Si l'employé verse aussi des contributions, il reçoit » en cas de dissolution du contrat de travail au moins » les contributions qu'il a versées, sauf s'il entre en » jouissance ou, notamment par la couverture d'un » risque, s'il est déjà entré en jouissance de l'institution de prévoyance »,

il faudrait ajouter un alinéa 4 qui pourrait avoir la teneur suivante :

« De plus, il aura droit à une prestation correspondant aux contributions patronales, mais différée » jusqu'à la réalisation du risque couvert. »

Mais avant d'en arriver à cette solution légale, les organisations d'employés et de salariés ont envisagé également la voie contractuelle.

C'est ainsi que, dès 1963, une commission comprenant des représentants de l'Union syndicale suisse et de la Fédération des employés a très soigneusement étudié tous les aspects du problème du libre passage. Cette commission a proposé que les deux grandes

organisations prennent contact avec l'Union centrale des associations patronales.

Les premières entrevues ont eu lieu au mois de janvier de cette année.

Les propositions des syndicats n'ont pas porté seulement sur un projet de convention-type mais, ce qui est extrêmement important, sur la création, également, d'une fondation commune qui gérerait les fonds appartenant aux travailleurs ayant quitté une entreprise. Or ces fonds comprendraient aussi les contributions patronales.

Encore faudra-t-il, bien entendu, que les conventions collectives prévoient le recours à cette institution lorsqu'un travailleur quittera son emploi. L'accord du patronat sera nécessaire. Nous espérons qu'il ne boudera pas cette possibilité, car elle sera sans doute sa dernière chance; sinon le problème sera résolu par la révision du Code des obligations. De toute manière, l'évolution prochaine des discussions va obliger les caisses à être plus solides et plus sérieuses. La récente affaire de la caisse de retraites Thorens, dont D.P. a parlé, est là pour rappeler qu'il y a d'indispensables assainissements.

Si la réalisation du libre passage assurait une plus grande liberté de l'emploi et une meilleure gestion des caisses, ce serait un beau coup double. Mais le patronat y tient-il ?

Aucun film d'Antonioni ne laisse indifférent; ils sont des miroirs de notre sensibilité (et comme nous regrettons que ce cinéaste n'ait plus retrouvé la verve de « Il Grido » !). Michel Boujut nous présente « Blow up ».

D. P.

Assez lointainement inspiré d'une nouvelle du romancier argentin Julio Cortazar, intitulée « Les Fils de la Vierge »¹, « Blow up » est le premier film « anglais » de Michelangelo Antonioni. Son regard aigu de moraliste ne dissèque donc plus la bourgeoisie blasée de l'Italie technocratique, mais le Londres d'aujourd'hui en proie à sa révolution des mœurs et des modes. Londres vue par Antonioni n'est plus tout à fait Londres (pas dans le sens toutefois où, chez Jacques Demy, Rochefort n'est plus Rochefort, avec ou sans Demoiselles). Mais une ville vraie recrée par un architecte précieux, soucieux du détail éclairant, une métropole bourdonnante, sans pittoresque superficiel; où vivent d'innombrables êtres de chair et de sang, mystérieux, énigmatiques, limpides, communs, insolites.

Thomas, le héros de « Blow up », est un photographe de mode (symbole de l'homme moderne au sein de la société de consommation où règnent l'image, le faux semblant). Un photographe las des mannequins qui posent docilement pour lui, ces cover-girls que présentent chaque semaine sous leurs vêtements sophistiqués les magazines féminins de l'Occident. Dans l'une de ces séquences où se conjuguent la beauté convulsive chère à André Breton et le regard froid d'un Roger Vailland, Antonioni nous restitue la face-à-face du photographe (voyeur, amant) et de son modèle (l'Allemande Veruschka, qui hisse son personnage au niveau du mythe). Sous l'œil impitoyable de l'objectif photographique, tous deux miment à grand renfort de musique pop les figures lascives de la passion.

Toujours à l'affût de l'instant suspendu, Thomas, quittant son studio, n'abandonne pas pour autant sa caméra, son troisième œil. Un matin de grand vent, il entre dans un parc. Un couple isolé qui s'y embrasse éveille son voyeurisme professionnel. Il le photographie, le mitraille plutôt. La peur et l'acharnement de la femme à récupérer la pellicule impressionnée éveillent la curiosité de Thomas. Les clichés développés, puis agrandis démesurément (blow up signifie agrandissement) révèlent une surprenante vérité, comme un puzzle reconstitué : une main tenant un revolver, un cadavre. Thomas, par l'intermédiaire de son appareil photographique a été le témoin d'un meurtre. Cette révélation le bouleversera. D'autant plus que, retournant la nuit même dans le parc, il découvrira bel et bien le cadavre au pied d'un buisson. Au petit matin, il aura disparu. L'énigme nullement résolue, le film se termine sur une inquiétante partie de tennis mimée sur un court : sans balle ni raquettes — synthèse, si l'on veut, de la méditation dans laquelle Antonioni nous a entraînés. Une méditation ou une interrogation sur le peu de réalité, sur la réalité des apparences ou sur l'illusion de la réalité. Beaucoup de glaces déformantes qui se renvoient un reflet incertain.

Formellement admirable de part en part, « Blow up » dépasse cependant de loin les rapports d'un photographe et du monde (son inépuisable moisson d'images vivantes). Il est d'abord le portrait d'une Angleterre nouvelle, d'une jeunesse différente. « J'essaie de montrer non seulement ce que fait la jeune génération — déclarait Antonioni à Cannes — mais ce qu'elle pense et ce qu'elle craint. On peut comprendre la Lune, l'univers, même les horizons de la vie. Mais l'homme demeure compliqué, mystérieux. » Pour appréhender l'environnement dans lequel baigne son film, il s'est livré à un véritable sondage d'opinion, interrogeant des dizaines d'adolescents sur leur vie privée. « Les jeunes peuvent parler de n'importe quoi avec n'importe qui, dit-il encore. C'est un monde qui a brisé les barrières entre individus. » Esthète et sociologue, moraliste et témoin, Antonioni, infiniment plus que Godard, est le cinéaste de notre temps. Il faut lui en savoir gré.

Michel Boujut

¹ In « Les Armes secrètes » (Gallimard éd.).

Encore les cités-satellites

On sait que le professeur Robert Caillot, de Lyon, défenseur des idées du groupe « Economie et humanisme », dont on a décelé l'influence dans la dernière encyclique du Pape, a dirigé une enquête qui réunit d'utiles données qui permettront d'aménager le territoire de la région de Nyon et de La Côte. Pour l'instant, le texte définitif n'est pas encore publié, seules les grandes lignes en sont connues. Nous ne reviendrons donc sur ce sujet que lorsque nous aurons le texte en mains.

Le rapport Caillot condamne les espoirs des spéculateurs. Ils sont une trentaine qui rêvent d'obtenir dans le district de Nyon l'autorisation de construire en dehors des zones prévues pour l'habitat « leur » soi-disant cité-satellite, sur « leurs » terrains qui seraient ainsi valorisés. Et pourtant dans les comptes rendus qu'elle consacre au rapport Caillot, la presse trouve moyen de raviver leurs vains projets.

M. Caillot pense ceci, lit-on, mais « d'autres milieux » (admirable étiquette anonyme : quels sont leurs titres ?) pensent le contraire. Et d'inventer une nouvelle formule pour faire passer les intentions de ces autres milieux et snober par le vocabulaire les profanes et les naïfs. Il faudrait créer une ville en « doigts de gants » ou « en grappe », disent les uns; une « nouvelle ville d'équilibre » disent les autres. Pour équilibrer quoi, quand la ville de Nyon connaît un excédent d'appartements libres, non loués, quoique de très bonne qualité et situés à proximité de centres d'achats, de la gare, du raccordement de l'autoroute et disposant de bons équipements collectifs; et quand de surcroît on recense à Nyon de très vastes terrains constructibles comme d'ailleurs dans l'ensemble du district. Toutes ces zones constructibles permettraient d'accueillir cent trente mille habitants nouveaux (chiffre actuel de la population du district : 24 000). Dans ces conditions que ferait-on de « cités nouvelles » ?

Au moment où l'Etat de Vaud patronne une enquête fouillée, que chacun peut critiquer certes, à condition que ce soit avec des arguments de même qualité, la presse vaudoise et genevoise pourrait filtrer mieux les spéculations (dans les deux sens du terme) des milieux qui...

Le Bundesrat et notre Conseil des Etats

Dans la plupart des cantons suisses, les conseillers aux Etats seront élus en même temps que les conseillers nationaux. Ces élections seront moins spectaculaires, tant, partout, on est résigné à voir s'installer au Conseil des Etats une lourde et imbousculable majorité de droite.

Or il serait bon que la Chambre haute de nos sénateurs soit à nouveau remise en discussion. Elle ne remplit plus sa mission. Elle est censée représenter les cantons, mais les conseillers suivent les mots d'ordre partisans des groupes parlementaires nationaux. Elle est censée être le lieu de rencontre des diplomates cantonales; et l'on cherche, pourtant, en dehors d'elle, les moyens nouveaux de créer une coordination intercantonale. En un mot, le Conseil des Etats ne représente pas les Etats.

Il est intéressant dans cette perspective d'observer le fonctionnement du Bundesrat allemand. On compte en Allemagne onze Länder. Ils participent à l'élaboration des lois. Selon le chiffre de la population, chaque Land envoie trois, quatre ou cinq membres du cabinet au Bundesrat.

Mais c'est la méthode de travail qui est originale. Voici comment la décrit M. Altmeier qui présida le Bundesrat en 1966.

« Au Bundesrat, il n'existe pas de groupes parlementaires des partis. C'est ainsi que les membres de cette assemblée ne sont pas groupés par parti, mais par l'ordre alphabétique des Länder. De plus, le fait

que les voix des Länder doivent être exprimées à l'unanimité limite les avis personnels des parlementaires : les gouvernements de coalition, qui existent dans presque tous les Länder, sont obligés, avant chaque séance plénière du Bundesrat, de faire disparaître à l'intérieur du cabinet les différends dus à la politique de parti, et d'exprimer un seul avis, celui du gouvernement du Land ».

Nous dédions cette note à la nouvelle commission créée pour étudier la révision de la Constitution fédérale, dans laquelle nous avons relevé, avec plaisir, le nom de René Meylan.

Ebauches S.A. double son capital

Ebauches S.A. est une holding réunissant les fabriques qui produisent l'ébauche (on appelle ébauche les parties constitutives d'un mouvement de montres, sans parties réglantes, ni ressort moteur, ni cadran, ni aiguilles). M. Max Petitpierre est président du conseil d'administration d'Ebauches S.A.

ASUAG est une autre holding qui contrôle Ebauches S.A. et des groupements produisant des parties réglantes de la montre. M. Karl Obrecht est président du conseil d'administration d'ASUAG (MM. Petitpierre et Obrecht se retrouvent tous deux au conseil d'administration de Nestlé).

Ebauches a décidé, lors de sa dernière assemblée générale du 17 mai, de doubler son capital social qui passera de 12 à 24 millions. Chaque actionnaire recevra une action nouvelle de 500 francs, entièrement libérée. Cette action sera un cadeau. On puisera dans les réserves et les provisions de la société pour l'offrir aux actionnaires.

Mais les travailleurs n'ont-ils pas sur ces réserves accumulées des droits égaux pour le moins aux actionnaires ? Les réserves sont des bénéfices qui n'ont pas été distribués : ni en salaires, ni en dividendes. Mais quand on décide d'en dissoudre une partie, on décrète que seuls les actionnaires peuvent en disposer; que ce sont donc des dividendes différés, mais en aucun cas des salaires différés.

Une telle conception est une spoliation des travailleurs. Ils possèdent un droit sur l'enrichissement de l'entreprise, fruit de leur travail; et ils peuvent légitimement le faire valoir.

Ce sujet est d'actualité dans tous les pays. Rappelons cette phrase de l'encyclique « Mater et Magistra » :

« Nous ne saurions ici négliger le fait que de nos jours les grandes et moyennes entreprises obtiennent fréquemment, en de nombreuses économies, une capacité de production rapidement et considérablement accrue, grâce à l'autofinancement. En ce cas, nous estimons pouvoir affirmer que l'entreprise doit reconnaître un titre de crédit aux travailleurs qu'elle emploie ».

Il ne s'agit pas pour le mouvement ouvrier d'être en cette matière plus papiste que le pape, mais tout autant.

M. Kneschaurek, non-conformiste

Ce n'est plus un refrain, c'est une scie. L'Etat dépense trop ! Et voilà pourquoi l'inflation galope et voilà pourquoi nos filles sont muettes. Les docteurs de la droite, sous leur bonnet carré qui coiffe leur tête carrée, ne connaissent pas d'autre diagnostic.

M. Kneschaurek, recteur de l'Université commerciale de Saint-Gall, vient récemment et publiquement de rétablir les faits. Après la guerre, dans la moyenne des années 1947 à 1949, les dépenses des pouvoirs publics (Confédération, Cantons, Communes) représentaient le 21,3 % du produit social brut. Aujourd'hui, nous en sommes à 20,5 %. Première constatation, nous retrouvons à peine le pourcentage d'il y a vingt ans.

Mieux encore. En pleine prospérité, au moment où les investissements privés démarraient de manière galopante, le secteur public se laissa distancer. Dans « La lutte syndicale » du 17 mai, M. Théo Chopard qui consacre un excellent article au même sujet remarque : « De 1951 à 1960, le volume des travaux publics (exprimé en francs de valeur constante) s'est accru de 61 % tandis que les investissements dans le secteur privé ont augmenté de 102 % ».

Deuxième constatation : nous ne faisons donc que rattraper un retard accumulé.

L'Etat ne dépense, compte tenu des ressources nationales, pas plus qu'il y a vingt ans et il doit combler le temps perdu. Ni les chiffres, ni les faits ne sont contestables, ni l'autorité de ceux qui les présentent.

Les propriétaires

En Suisse, la propriété foncière est très morcelée et répartie entre de très nombreux individus. La Société pour le développement de l'économie tient à le souligner. Le fait est objectif. Mais l'arrière-pensée, évidente; car tous ces propriétaires sont des gens qu'il sera facile d'émouvoir et d'épouvanter lorsque le peuple suisse sera appelé à voter sur le statut du sol. La SEDS note donc : « On estime que deux cinquièmes de toutes les familles suisses possédaient en 1960 (dernier recensement) un bien foncier ». Ajoutez à ces deux cinquièmes tous ceux qui espèrent devenir, par héritage, propriétaires, et vous obtiendrez une majorité.

Les slogans ne manqueront pas pour les mobiliser.

Les comptes de « Domaine Public »

Au printemps, comme toute société respectueuse de ses statuts, nous faisons nos comptes. Nous avons pris l'habitude de les publier. Voici pour l'exercice 1966 :

Association			
Finances des associés			300.— ¹
Recettes obtenues			100.— ²
Journal			
Abonnements			18 900.—
Dons			741.44 ³
Vente au numéro			1 337.55
Imprimeur		16 674.15	
Frais généraux divers		1 274.45	
Frais port		462.45	
Frais pour envoi		392.60	
Abonnements à d'autres revues		97.50	
Bénéfice exploitation		2 477.84 ⁴	
		21 378.99	21 378.99

Bilan au 31 décembre 1966

Actif		Passif	
Caisse	30.90	Abonnements payés d'avance	11 994.49 ⁴
Chèques postaux	12 099.09	Compte transitoire	135.50
	12 129.99		12 129.99

Lausanne, le 29 avril 1967

L'administrateur :
S. Maret

Vérfifié le 29 avril 1967

(signé) Galland

¹ C'est une société d'édition, sous la forme juridique d'une association, qui publie DP. On en devient membre par versement de 100 francs, et engagement jusqu'à 500 francs en cas de mésaventure. Trois associés nous ont rejoints en 1966.

² Toujours cette action des Raffineries du Rhône. Vendue.

³ Jusqu'au centime jaune.

⁴ Il permet de combler quasi définitivement le déficit technique initial. En effet, au 31 décembre, de nombreux abonnés ont renouvelé leur abonnement et nous leur devons encore 17 numéros (ou le remboursement de ces 17 numéros, si nous avions cessé notre activité à cette date).

On remarquera que nous n'avons pas de frais publicitaires. Notre seule propagande : faire parvenir le journal aux « adresses utiles » que nous envoient nos amis. Soyez nos amis !